



DIRECTIVES PRESIDENTIELLES EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS:

LE MINFOPRA EN ACTION POUR DES SOLUTIONS DURABLES.

Dans le cadre de la recherche des solutions durables suite aux revendications des enseignants qui ont perturbé le climat social dans ce secteur d'activité ces dernières semaines, le **Président de la République, S.E Paul BIYA** a prescrit au plan administratif, cinq directives d'application immédiate, en vue de l'optimisation de la gestion des dossiers d'intégration et de divers actes de carrière. Au MINFOPRA, un ensemble d'actions et de mécanismes sont déjà implémentés, d'autres sont en cours et envisagés. **Objectif:** contribuer de manière significative à l'épanouissement socio-professionnel des enseignants en particulier, des agents publics en général.

Ainsi, il a été demandé au MINFOPRA de:

1. Systématiser la constitution des dossiers d'intégration des enseignants avant la fin de leur formation par les intéressés et les institutions auxquelles ils sont affiliés.

- × **Problème identifié:** la constitution tardive des dossiers d'intégration des enseignants.
- ✓ **Solution envisagée:** ces dossiers devront désormais être bouclés 03 mois, voire 06 mois avant la fin de leur formation à l'ENS/ENSET.

Composition du dossier :

- une demande timbrée adressée au MINFOPRA ;
- une photocopie certifiée de l'acte de naissance;
- une photocopie certifiée de l'acte de mariage, le cas échéant ;
- deux fiches de renseignements;
- un bulletin de casier judiciaire;
- une photocopie certifiée du baccalauréat ou de la licence selon le cas;
- une photocopie certifiée du DIPES I ou DIPES II, du DIPET I ou DIPET II, selon le cas;

- Attestation de présentation de l'original desdits diplômes;
- certificat collectif de prise de service qui sera produit et joint à chaque dossier par le MINFOPRA;
- Un engagement décennal;
- Un bulletin de visite médicale;
- Un curriculum vitae;
- l'acte portant admission à l'École Normale;
- l'acte portant admission au DIPES I ou II et au DIPET I ou II, selon le cas.

2. Veiller, en relation avec les Universités d'État compétentes, au dépôt systématique dans les délégations régionales ou dans les services centraux du MINFOPRA, le cas échéant, des dossiers d'intégration des lauréats des Écoles Normales supérieures (ENS) et des Ecoles Normales Supérieures d'Enseignement Technique (ENSET).

- ✘ **Problème identifié:** lenteur excessive dans le circuit de transmission des dossiers au MINFOPRA (25 à 30 mois).
- ✓ **Action implémentée:** le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a organisé une tournée d'informations et d'échanges dans toutes les universités d'État disposant des Écoles Normales Supérieures.

À Douala, à Buéa, à Ebolowa, à Bertoua, à Maroua, à Bamenda et à Yaoundé, Joseph LE a invité les responsables et les élèves des ENS et ENSET à commencer, si ce n'était pas encore le cas, l'authentification des diplômes des futurs lauréats, en même temps que la constitution des dossiers d'intégration. Ladite précaution vise à garantir le respect des délais de 3 mois au plus après sa prise de fonction, pour la notification de l'acte d'intégration du jeune enseignant. Les responsables des différentes écoles disposent désormais d'une semaine tout au plus, après publication des résultats de fin de formation, pour transmettre les dossiers complets de leurs lauréats à la délégation régionale de la Fonction publique et de la Réforme Administrative de leur ressort. Il appartiendra par la suite à ces délégations régionales de procéder à la numérisation des pièces constitutives desdits dossiers. Lesdites pièces seront enregistrées dans le Système Informatique de Gestion des Personnels de l'État et de la Solde (SIGIPES) en vue d'en assurer leur traçabilité et surtout leur transmission électronique immédiate à la Direction de la Gestion des Carrières, dans les services centraux pour traitement.

Cette description du nouveau parcours d'acheminement des dossiers permet ainsi de relever que la durée du parcours du dossier d'intégration du jeune lauréat d'une École Normale Supérieure qui était de 25 à 30 mois, avant de parvenir au MINFOPRA sera désormais d'à peine une journée.

Dès lors que le dossier est complet, il partira de l'École Normale pour la délégation régionale où ses pièces constitutives seront immédiatement numérisées, transmises et reçues à Yaoundé en temps réel. Les délégations régionales du MINFOPRA sont déjà dotées d'un minimum d'équipements requis à cet effet. La numérisation des premiers dossiers arrivés des Écoles Normales a même commencé dans certaines délégations régionales.

3. Traiter en urgence les dossiers d'intégration déjà recensés au MINFOPRA et de faire le point exhaustif sur les dossiers d'intégration des enseignants en instance au Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) et au Ministère de l'Éducation de base (MINEDUB).

- ✘ **Problème identifié:** accumulation d'un nombre considérable de dossiers d'intégration, en instance au MINESEC et dans une moindre mesure au MINEDUB.
- ✓ **Actions implémentées:**

a) la 13ème Initiative à Résultats Rapides (IRR) engagée le 3 mars 2022 par le MINFOPRA et qui se poursuit, a déjà enregistré les statistiques suivantes (15 avril 2022):

- 18.613 dossiers reçus;
- 13.303 actes initiés;
- 2.160 projets de décrets transmis dans les Services du Premier Ministre pour sanction;
- 5.467 actes signés par le Ministre chargé de la fonction publique;
- 2.515 matricules générés pour les enseignants nouvellement recrutés;
- 2.034 dossiers incomplets renseignés dans l'application SIGIPES et dont les listes des concernés précisant les pièces à fournir ont été publiées sur les plates-formes numériques du MINFOPRA et transmises au sein des administrations d'attache;
- 1.675 diplômés excipés, renvoyés pour authentification préalable aux administrations et institutions qui les auraient délivrés, avant le traitement des dossiers y relatifs.

b) Dans la même veine, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative s'est rendu le 13 avril 2022 au MINESEC, dans le cadre de la synergie gouvernementale et dans l'optique de la mise en œuvre conjointe des mesures présidentielles en faveur des solutions aux revendications des enseignants. Le point exhaustif fait des dossiers d'intégration des lauréats des ENS et ENSET, en instance au MINESEC, les problèmes liés au traitement desdits dossiers, ont été identifiés. Un groupe de travail dont la mission sera d'analyser la situation actuelle des dossiers, d'identifier les goulots d'étranglement et de recenser les solutions en vue de fluidifier le traitement de ces dossiers a été mis sur pieds. Ainsi, 35.000 cas de dossiers non mis à jour dans SIGIPES ont été décelés et sont en cours de traitement avec le concours d'une dizaine d'experts du MINFOPRA dépêchés auprès du MINESEC.

- Solutions envisagées:

- ☞ un Manuel des Procédures pour le MINESEC, en plus d'engager des réflexions sur la digitalisation des procédures de traitement des dossiers de carrière des enseignants et des autres agents publics. Il sera, aussi, désormais question pour le MINFOPRA d'accompagner le MINESEC dans le processus de mise à jour de l'application SIGIPES, notamment, en ce qui concerne les fonctionnalités liées à la gestion de carrière des enseignants.
- ☞ renforcement des capacités des responsables impliqués dans la chaîne de traitement des dossiers des agents publics ainsi que de l'amélioration de la gestion de leur carrière (DAG, DRHE, Chef Cellule SIGIPES...etc).
- ☞ maîtrise des effectifs et de la Solde: il est nécessaire de procéder à un recensement en liaison avec le MINESEC des enseignants bénéficiaires d'un "retour sur titre" dans les ENS et ENSET en vue de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, d'accélérer le processus de traitement des dossiers en cours, ainsi que la prise en charge financière des agents publics intéressés.

4. Procéder désormais, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), à l'organisation des concours d'entrée dans les ENS et ENSET, conformément à la réglementation en vigueur.

S'agissant de l'organisation des concours d'entrée dans les ENS et ENSET, elle participe de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Des réflexions en cours dans ce sens avec le Ministre de l'Enseignement Supérieur permettront la bonne conduite des opérations y relatives, le moment venu.

5. Mettre en œuvre toutes les mesures concourant à la dématérialisation et à la simplification des procédures de traitement des dossiers d'intégration dans la Fonction Publique.

Le volet de la sécurisation des données étant assuré par la numérisation des dossiers d'intégration dans les délégations régionales, les copies ainsi numérisées serviront au traitement matériel dudit dossier tandis que la copie physique originale sera classée au service du fichier pour archivage et exploitation ultérieure, en cas de besoin.

Il faut relever que la numérisation des dossiers et la conservation des copies physiques des originaux est un exercice courant au MINFOPRA. En effet, le développement des infrastructures avec la mise en œuvre d'une solution d'archivage numérique et la modernisation du fichier central a permis la décongestion des couloirs du MINFOPRA où jadis étaient entassées des piles de dossiers. L'opération a consisté à stocker les documents

numériques sur un support électronique dédié à cet effet, dématérialisant ainsi les documents et les archives, y compris ceux n'ayant fait l'objet de classement depuis des décennies et présentant ainsi un grand risque pour l'intégrité et la sécurité de ces documents.

Par ailleurs, des actions telles que la mise en place d'une plate-forme collaborative d'authentification des diplômes et d'équivalence viendra accélérer le processus de simplification et de dématérialisation des procédures prescrit par le Chef de l'État. Cet aspect du problème, apparu comme un véritable goulot d'étranglement dans la chaîne de traitement des dossiers d'intégration des agents publics trouvera une solution définitive. Il est souvent arrivé d'attendre 6 mois à 2 ans pour recevoir une réponse auprès d'une administration qui aurait délivré un parchemin à un jeune lauréat. Ceci est rendu possible avec une première provision budgétaire au MINFOPRA dans le cadre de l'exercice 2022 qui permettra son opérationnalisation.

SYNERGIE GOUVERNEMENTALE

Aussi, suivront avec le MINEDUB et le MINESUP, des séances de réunions d'informations et d'échanges à l'instar de celle tenue avec le MINESEC. L'objectif sera de convenir des modalités d'une bonne mise en œuvre, conjointe et complète, des prescriptions présidentielles relatives aux revendications des enseignants. Ces projets tiennent de ce qu'au terme de sa tournée dans les Écoles Normales, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a relevé le fait que plusieurs responsables en charge des ressources humaines dans différentes administrations, ne maîtrisent pas toujours les dispositions du décret n°2012/079 du 09 mars 2012 portant déconcentration de la gestion des personnels de l'État et de la Solde et que plusieurs enseignants bénéficiaires d'un "retour sur titre" ne sont pas à l'école et utilisent le temps imparti à leur formation, pour se consacrer aux activités extraprofessionnelles, n'hésitant parfois pas à demander une prolongation de stage.

Ces faiblesses relevées dans la gestion déconcentrée des personnels, causent un important préjudice à l'État, en termes de finances et d'insuffisances dans l'accomplissement du service public de l'éducation. D'où la nécessité d'une plus grande synergie d'actions entre les départements ministériels en charge de l'éducation et de la gestion des ressources humaines de l'État.

Sandrine-Laure NANGA KOUME, CELCOM/MINFOPRA